

DELIBERATION

COMITE SYNDICAL

L'an deux mille vingt-deux, le cinq octobre, à 14h30, le Comité Syndical, régulièrement convoqué en date du vingt et un septembre deux mille vingt-deux, s'est réuni en session ordinaire à Garéoult sous la Présidence de Monsieur Michel GROS.

Objet : Convention entre la Fédération Française de Randonnée pédestre, le Comité régional de la randonnée pédestre Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur et le Parc pour l'élaboration d'un topoguide intitulé « 35 BELLES BALADES DANS LE PARC NATUREL REGIONAL DE LA SAINTE-BAUME »

Délibération n° : 375-2022

Secrétaire de séance : Sophie LEMETER

Membres en exercice : 38

Membres présents : 23

Pouvoirs : 2

Excusés, absents : 13

Présents(es):

Laurence BRULEY

Roger ANOT

Laetitia TREMOUILHAC

Denise REY

Marie-Pierre EMERIC

Henri BERGE

Michel GROS

Simone CALLAMAND

Jean-Claude HOOG

Mikaël SCHNEIDER

Carine PAILLARD

Christian BOUYGUES

Christian OLLIVIER

Patrice TONARELLI

Sophie LEMETER

Hélène VERDUYN

Virginie PHELIPPEAU

Josiane GALIZZI

Georges LUVERA

Jean-Michel CONSTANS

Suzanne ARNAUD

Sébastien BOURLIN

Didier RÉAULT

Pouvoirs :

Monsieur Robert DELEDDA, délégué de la commune de La Cadière d'Azur, a donné pouvoir à madame Hélène VERDUYN, maire et déléguée de la commune de Signes ;

Monsieur Jean-Yves DOLISI, délégué de la commune de Riboux, a donné pouvoir à madame Hélène VERDUYN, maire et déléguée de la commune de Signes ;

Excusés(es), absents(es) :

Monsieur Philippe SCHELLENBERGER, Monsieur Jacques PAUL, Monsieur Hervé THEBAULT, Monsieur Vincent AYALA, Madame Céline ROUSTAN, Monsieur Gilles-olivier PAYAN, Monsieur Claude FABRE, Monsieur Bruno AYCARD, Monsieur Marc LAURIOL, Madame Véronique MIQUELLY, Madame Jacqueline BOUYAC, Monsieur François de CANSON, Monsieur Christophe MADROLLE.

Etaient également présents :

Monsieur Alexandre NOËL, directeur du PNR de la Sainte-Baume



Une autre vie s'invente ici

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la Charte du Parc naturel régional de la Sainte-Baume et notamment les dispositions de la mesure 18 « Développer une itinérance identitaire »,
Vu le projet de convention annexée à la présente délibération,

Considérant que

La FFRP a proposé de s'appuyer sur son comité régional Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur et sur ses comités départementaux du Var et des Bouches-du-Rhône pour éditer un topoguide de randonnée pédestre sur le Parc naturel régional de la Sainte-Baume dans la collection Belles Balades. Cette collection, issue d'un partenariat entre la FFRP et des éditions Belles Balades, est la plus qualitative des collections qu'elle propose. Elle comprend un ouvrage papier esthétique, riche et illustré, complété par une application numérique très aboutie (accès géolocalisé aux points de départ des itinéraires, supports vidéo, animation sonores type reconnaissance de chants d'oiseaux, repérage 3D des itinéraires ...). Le tout bénéficiant des réseaux cumulés de diffusion nationale de la FFRP et des éditions Belles Balades. Grâce à une bonne synchronisation entre la création des Tours de Pays de la Sainte-Baume et la réalisation des documents de promotion, cela permettrait d'avoir une très bonne valorisation de la randonnée en Sainte-Baume. Pour permettre aux offices de tourisme de s'intégrer dans ce projet et de bénéficier de retombées financières, le montage financier prévoit une participation de leur part sous la forme de préachat d'ouvrages à tarif préférentiel.

Considérant la construction du GR de Pays boucle nord et boucle sud financée par le programme Leader Provence verte Sainte-Baume,

Considérant les demandes récurrentes de supports de promotion des itinéraires de randonnée remontant des offices de tourisme,

Considérant la coopération qu'il existe entre la Fédération française de randonnée pédestre et le comité régional de la randonnée pédestre Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur sur les projets de développement de la randonnée pédestre,

Cette convention a pour objet de déterminer les modalités du partenariat entre la Fédération française de randonnée pédestre et le comité régional de la randonnée pédestre Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur et le Parc naturel régional de la Sainte-Baume afin d'aboutir à l'édition du topoguide ainsi qu'à sa distribution.

Il est proposé au comité syndical du Parc naturel régional de la Sainte-Baume de valider la convention annexée à la présente délibération et de s'engager à :

- D'acheter 2 000 exemplaires à tarif préférentiel de 9,90€ (500 à distribuer par le Parc, 1500 à refacturer aux offices de tourisme) soit 19 800 €,
- De participer financièrement sous la forme d'achat d'espace de communication d'une valeur de 7 000€, qui permettra de valoriser le territoire dans un support de promotion de portée nationale tout en participant à l'équilibre financier du projet.

La participation financière totale du Parc serait donc de 26 800 € HT.

A l'unanimité le Comité Syndical ouï l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré :

- ADOPTE la convention annexée, relative à l'édition d'un topoguide pour la randonnée pédestre intitulé « 35 BELLES BALADES DANS LE PARC NATUREL REGIONAL DE LA SAINTE-BAUME »,
- AUTORISE le Président à signer ladite convention et à engager toutes les démarches administratives et financières relatives à cette opération.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme

Le Président



Michel GROS